

Prolongation au 01.01.2022

N° d'offre: 8628755

PROMERKA SA

Chemin de Cousson 23

1032 Romanel-s-Lausanne

Nombre de Catégorie(s)

1

Nombre d'assuré(s)

6

Bases (techniques)

N° de client 101731

Taux d'intérêt sur l'épargne 1%

Prime pour l'adaptation au renchérissement

Incluse dans la prime de risque

Frais administratifs

CHF 160.-- par personne plus 0.15% de l'avoir de vieillesse; max. CHF 600.-- par personne et par catégorie

Table des matières

Catégorie avec plan de prévoyance et résumé des prestations et coûts

2

Personnel soumis à la LPP

2

Résumé

Données générales

Salaire AVS	CHF	478'470
Salaire assuré 1	CHF	234'980
Salaire assuré 2	CHF	92'920
Salaire assuré 3	CHF	--
Avoirs de vieillesse existants	CHF	274'045
dont LPP	CHF	183'936

Prestations en cas d'invalidité

Rente d'invalidité	CHF	153'432
Rente d'enfant d'invalidé	CHF	16'748

Prestations en cas de décès

Rente de partenaire	CHF	50'245
Rente d'orphelin	CHF	16'748
Capital décès	CHF	309'260
Capital décès supplémentaire	CHF	278'760

Prestations à l'âge de la retraite

Cap. de vieillesse prévisible	CHF	1'541'143
sans intérêts	CHF	1'346'965

Rente de vieillesse

Rente d'enfant de retraité

Coûts annuels

Prime de risque	CHF	6'128
Prime d'épargne	CHF	32'475
Frais administratifs	CHF	1'371
Coûts totaux	CHF	39'974

Plan de prévoyance	Catégorie	Personnel soumis à la LPP	PROMERKA SA	N° d'offre: 8628755
Date critère 01.01.2022	Plan de prévoyance de base n° 2072637			
Salaire assuré				
Salaire assuré 1 (SA1)	salaire maximal LPP moins montant de coordination selon la LPP			
Salaire assuré 2 (SA2)	salaire annuel AVS moins salaire maximal LPP			
Épargne en pourcentage de:	SA1	SA2	Prestations en cas de décès	
Age hommes	Age femmes	%	Rente de partenaire en cas de maladie avant la retraite	3.6% de l' avoir de vieillesse final sans intérêt
18 - 24	18 - 24	0	Rente de partenaire en cas de maladie ou d'accident après la retraite	60% de la rente de vieillesse perçue par la personne décédée
25 - 34	25 - 34	7	Rente d'orphelin en cas de maladie avant la retraite	1.2% de l' avoir de vieillesse final sans intérêt, jusqu'à l'âge de 18. respectivement 25 ans
35 - 44	35 - 44	10	Rente d'orphelin en cas de maladie ou d'accident après la retraite	20% de la rente de vieillesse perçue par la personne décédée, jusqu'à l'âge de 18. respectivement 25 ans
45 - 54	45 - 54	15	Capital décès en cas de maladie ou d'accident	Avoirs de vieillesse existants, sauf disposition pour financer une rente de partenaire
55 - 65	55 - 64	18	Capital décès supplément. en cas de maladie ou d'accident	300% du salaire assuré 2
Taux de conversion				
Hommes et Femmes	6%			
Prestations à l'âge de la retraite				
Rente de vieillesse	Rente de vieillesse viagère calculée selon les taux de conversion au moment de la retraite			
Rente d'enfant de retraité	20% de la rente de vieillesse perçue par l'assuré, jusqu'à l'âge de 18. respectivement 25 ans			
Prestations en cas d'invalidité	Délai d'attente			
Rente d'invalidité1 en cas de maladie	6% de l' avoir de vieillesse final sans intérêt			24 mois
Rente d'invalidité 2 en cas de maladie	75% du salaire assuré 2			24 mois
Rente d'enfant d'invalidé en cas de maladie	1.2% de l' avoir de vieillesse final sans intérêt, jusqu'à l'âge de 18. respectivement 25 ans			24 mois
Exonération du paiement des primes	En cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident			3 mois

Résumé des prestations et coûts
PROMERKA SA

N° d'offre: 8628755

Date critère 01.01.2022

Plan de prévoyance: 2072637

Catégorie: Personnel soumis à la LPP

Données personnelles			Salaire assuré	Prestations en cas d'invalidité	Prestations en cas de décès		Prestations à l'âge de la retraite			Financement		
Nom / Prénom	Avoirs de vieillesse existants	Salaire AVS	Salaire assuré 1	Rente d'invalidité	Rente de partenaire	Capital décès	Rente de vieillesse	AV prévis. Sans intérêts selon LPP	Cap. de vieillesse prévisible	Prime d'épargne	Contrib. gestion / admin.	Prime annuelle totale
N° d'assuré	Avoirs de vieillesse LPP existants		Salaire assuré 2	Rente d'enfant d'invalidé	Rente d'orphelin	Capital décès supplémentaire	Rente d'enfant de retraité	AV prévis. sans intérêts		Prime de risque	Indemnité de prise en charge	Cotisation annuelle de l'employé
Ben Arfa Bilel	21'182	70'000	44'905	13'711	8'227	25'885	15'670	201'639	230'509	4'490.50	191.75	5'227.65
756.5141.5398.86	21'134			2'742	2'742		3'134	201'688		545.40		2'613.80
Gagnère Gabriel	132'782	140'000	60'945	69'196	17'235	144'791	33'310	302'616	555'172	10'681.10	359.15	13'118.85
756.0343.1902.31	70'020		53'960	5'745	5'745	161'880	6'662	478'760		2'078.60		6'559.40
Guidoum Mehdi Sebti Zaim	1'324	50'000	24'905	7'449	4'470	3'828	8'506	109'550	125'082	2'490.50	162.00	2'908.90
756.4466.9600.30	1'324			1'490	1'490		1'701	109'550		256.40		1'454.45
Mehmedovic Semina	49'473	46'800	21'705	7'648	4'589	52'138	8'701	112'472	137'283	2'170.50	234.20	2'872.65
756.3070.0560.54	41'838			1'530	1'530		1'740	120'183		467.95		1'436.30
Pasche Bettina	27'515	46'670	21'575	4'813	2'888	31'026	5'259	69'138	87'646	3'236.25	201.25	3'814.25
756.2136.3620.85	16'546			963	963		1'052	80'217		376.75		1'907.10
Schmid Sandra	41'769	125'000	60'945	50'614	12'836	51'592	24'327	264'996	405'450	9'406.10	222.65	12'031.40
756.2222.9469.46	33'074		38'960	4'279	4'279	116'880	4'865	356'567		2'402.65		6'015.70
Total pour	274'045	478'470	234'980	153'432	50'245	309'260	95'773	1'060'410	1'541'143	32'474.95	1'371.00	39'973.70
6 Personnes	183'936		92'920	16'748	16'748	278'760	19'155	1'346'965		6'127.75		19'986.75